

Bulletin d'histoire politique

Un féminisme inclusif ? La Fédération des femmes du Québec et les femmes immigrantes ou racisées, 1966-1992

Amanda Ricci



Volume 25, numéro 3, printemps 2017

L'histoire politique au Québec : un état des lieux

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1039747ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1039747ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique
VLB éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Ricci, A. (2017). Un féminisme inclusif ? La Fédération des femmes du Québec et les femmes immigrantes ou racisées, 1966-1992. *Bulletin d'histoire politique*, 25(3), 102–123. <https://doi.org/10.7202/1039747ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB Éditeur, 2017

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Un féminisme inclusif? La Fédération des femmes du Québec et les femmes immigrantes ou racisées, 1966-1992*

AMANDA RICCI¹

Chercheuse postdoctorale

LR Wilson Institute for Canadian History, Université McMaster

L'histoire de la « deuxième vague » du féminisme québécois peut toujours être enrichie. L'historiographie n'en est qu'à ses débuts, même si d'excellents travaux ont exploré des sujets divers comme les intersections entre le nationalisme et le féminisme, la pensée féministe radicale et réformatrice ainsi que l'histoire de la Fédération des femmes du Québec (FFQ)². Si la « première vague » du féminisme se définissait par sa lutte pour l'obtention du suffrage féminin, acquis au Québec en 1940, et, sauf exception, « acceptait la complémentarité des rôles et fonctions », la « deuxième vague », comme l'explique l'historienne Denyse Baillargeon dans sa monographie *Brève histoire des femmes au Québec*, « entreprend une dénonciation en règle des inégalités entre les hommes et les femmes, de la discrimination sexuelle et de la domination masculine tant dans l'espace public que dans la sphère privée et réclame une autonomie complète pour les femmes sur tous les plans, y compris et surtout en ce qui concerne la reproduction³ ». L'un des phénomènes sociaux les plus marquants des années 1960 à 1980, le féminisme de « deuxième vague » a revêtu plusieurs formes et, comme chaque mouvement politique, sa définition et ses buts ont suscité de vifs débats. Si les féministes étaient unies dans leur combat contre le sexisme, les priorités choisies par les diverses associations féministes et les moyens utilisés afin d'arriver à l'égalité étaient toujours mis en question au sein du mouvement.

Inspiré par les nouveaux écrits sur cette période du féminisme, qui soulignent l'importance d'examiner les hiérarchies entre les femmes et la

* Cet article scientifique a été évalué par deux experts anonymes externes, que le Comité de rédaction tient à remercier.

manière dont leurs différences ont influencé leurs buts politiques, cet article s'intéresse à la place octroyée par la Fédération des femmes du Québec aux femmes marginalisées⁴. Notre analyse se limite aux femmes immigrantes ou racisées, même si certaines de nos conclusions sont valables pour les femmes issues de la classe ouvrière, les Autochtones, les lesbiennes ainsi que les militantes des régions éloignées. Nous essayerons de saisir les rapports entre la FFQ, association féministe à caractère réformiste, et les groupes de femmes immigrantes ou racisées. Nous tenterons aussi de comprendre la sous-représentation de ces femmes socialement marginalisées au sein de la Fédération, et de voir comment cette quasi-absence a influé sur ses priorités ainsi que sur le « lobbying » politique effectué sur l'État québécois par la FFQ. Nous explorerons donc le paradoxe des relations interethniques, où, d'une part, la Fédération était explicitement pluraliste et ouverte à tout le monde, sans distinction de race, d'origine ethnique, de couleur ou de confession pendant cette période d'affirmation nationale et d'expansion étatique qui définissait la Révolution tranquille, et, d'autre part, la Fédération éprouvait la difficulté d'attirer des membres issues des communautés immigrantes ou racisées. Il va de soi que la catégorie des « femmes immigrantes » était loin d'être homogène. Cet article veut justement souligner le fait qu'il y avait de fortes différences entre les femmes de ce groupe. Afin d'explorer la complexité des questions liées à la sous-représentation, à l'invisibilité, et à l'exclusion sociale, nous commencerons par la fondation de l'association en 1966 pour poursuivre jusqu'à la conférence « Québec féminin au pluriel » de 1992, événement au cours duquel les femmes majoritaires de la FFQ et autres associations ont essayé d'inclure davantage les femmes marginalisées, et surtout immigrantes, racisées ou Autochtones, dans leur projet féministe de société.

Cette étude repose sur tous les bulletins de la FFQ publiés durant la période en question, sur les documents de la conférence « Québec féminin au pluriel », sur l'ensemble des publications officielles de la FFQ, ainsi que sur le fonds Huguette Lapointe-Roy – historienne, membre de longue date et présidente de la FFQ de 1981 à 1983. Ce fonds contient des rapports de la présidente, les procès-verbaux et les documents relatifs au congrès de la FFQ. Nos recherches sur les communautés juive, italienne, noire anglophone et haïtienne de Montréal, ainsi que sur l'Association des femmes autochtones du Québec, ont également alimenté notre analyse⁵. Ainsi, bien qu'il existe des sources orales – quelques entretiens avec des militantes très actives pendant cette période –, cet article en très grande partie fondé sur des sources écrites est dès lors limité dans son analyse. Notre travail appréhende non seulement les idées et pratiques émanant des bulletins et procès-verbaux, mais aussi les exemples d'exclusion. Si l'exclusion se passe d'une manière quotidienne, il en va de même pour l'inclusion, de

sorte que, en nous restreignant aux sources écrites, quelques aspects négatifs ou positifs de la complexité de ses expériences du phénomène nous échappent; seuls les souvenirs des militantes les auraient révélés. Sous-représentées dans l'historiographie, les immigrantes et les femmes racisées, ainsi que leurs positions féministes, sont loin d'avoir été véritablement prises en compte. Cet article essaie de comprendre comment et pourquoi cette invisibilité a eu cours au sein de la FFQ.

Des ponts entre «les trois solitudes»

Depuis 1966, la Fédération des femmes du Québec a joué un rôle primordial dans l'établissement de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada en 1967, du Conseil du statut de la femme (CSF) à Québec, et du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme à Ottawa. Ses membres comptaient parmi les premiers leaders de ces organisations gouvernementales, preuve de sa place prééminente dans le mouvement des femmes des années 1960 et 1970⁶. Par exemple, la Fédération a présenté un mémoire au premier ministre Robert Bourassa en 1972 visant la création d'un Office de la femme. Un an après, le Conseil du statut de la femme était créé avec le mandat de donner son avis au gouvernement québécois sur les questions concernant l'égalité entre les hommes et les femmes. Une « pionnière » de la FFQ, Yvette Rousseau, a été sa première présidente⁷. Il apparaît donc significatif, vu sa place prééminente dans le mouvement des femmes, que depuis sa fondation la FFQ se soit montrée ouverte aux différences ethniques, raciales et religieuses. Sa présidente honorifique, Thérèse Casgrain, avait d'ailleurs une longue réputation d'engagement social qui touchait la vie des Québécois et Canadiens d'horizons divers. Ainsi, pendant la Seconde Guerre mondiale, cette Québécoise issue de la haute bourgeoisie avait lutté contre l'internement et ensuite la déportation des Canadiens d'origine japonaise⁸. Plus tard, en 1961, Casgrain établissait une section québécoise de l'organisation pacifiste canadienne, *Voice of Women/Voix des femmes*, regroupement à caractère internationaliste qui s'opposait à la prolifération des armes nucléaires⁹.

Cette même ouverture d'esprit a caractérisé l'*ethos* de la Fédération des femmes du Québec, fondée en 1966 à l'initiative de Casgrain. Cette association neutre, non confessionnelle, engagée dans la lutte collective pour défendre les droits des femmes, définit ainsi son objet dans l'article numéro 1 de sa charte: «Grouper, sans distinction de race, d'origine ethnique, de couleur ou de croyance, des femmes et des associations désireuses de coordonner leurs activités dans le domaine de l'action sociale.» De fait, les premiers groupes de femmes à adhérer à la FFQ représentaient la diversité du milieu de l'action sociale québécoise de l'époque. Dès 1969,

la FFQ participe à la fondation du Comité conjoint de participation civique et d'action sociale, qui regroupait les grandes fédérations de femmes du Québec, c'est-à-dire la FFQ, le Montreal Council of Women, et le Conseil national des femmes juives, un bel exemple de collaboration interethnique. Après s'être rencontrées à l'Exposition universelle, tenue à Montréal en 1967, les femmes du Comité conjoint ont décidé qu'elles avaient beaucoup en commun et se sont réunies pour faire conjointement pression auprès du gouvernement pour améliorer les conditions sociales au Québec¹⁰. Ce comité a donc poursuivi une tradition de collaboration interreligieuse entre les femmes issues de la classe moyenne ou bourgeoise catholique, protestante et juive, comme le soulignent les travaux des historiennes Yolande Cohen et Elizabeth Kirkland¹¹. Cette fois, elles faisaient partie de la même fédération non confessionnelle, même si leurs organisations respectives ont gardé une autonomie organisationnelle.

Comme l'indiquent les procès-verbaux du Conseil national des femmes juives, ces femmes ont ainsi créé des liens entre «les trois solitudes¹²». Interviewée par le *Montreal Star* en 1974, Raizel Macklovitch expliquait les avantages de travailler au sein du Comité en ces termes : «Just look at the three of us, each representing one of the three solitudes in Montreal. We would never have got together if it hadn't been for the council, yet now we have the most beautiful close friendships that exist on both the working and the professional levels¹³.» En effet, beaucoup de ces femmes s'étaient impliquées dans les tentatives de rapprochement entre les communautés juive et francophone catholique qui sont apparues après la Seconde Guerre mondiale. Par exemple, le Conseil régional de Montréal de la FFQ et la Fédération des femmes des Services communautaires juifs ont organisé des rencontres amicales. Les participantes à ces réunions sont venues dialoguer autour de conférences comme celle intitulée «Le journal *Le Devoir* et l'évolution du féminisme au Québec» animée par la journaliste Renée Rowan, connue pour ses reportages sur la condition féminine. Comme l'indique le *Bulletin de la FFQ*, les femmes «de culture française» ont été invitées à «se familiariser» avec les institutions communautaires juives «qui, comme on sait, sont à l'avant-garde sous bien des aspects: services sociaux, services d'éducation, services culturels, services récréatifs, etc.¹⁴». Le milieu féministe a donc permis un échange de connaissances entre ses adhérentes de diverses communautés.

Cet échange d'idées portait aussi sur les questions touchant les femmes immigrantes juives. Dans les pages du *Bulletin de la FFQ* en 1978, Faiga Fisher, présidente de la Fédération des femmes des services communautaires juifs, attirait l'attention de son lectorat sur les besoins des femmes immigrantes prises en charge par son organisation. La communauté juive de Montréal a été renforcée pendant les années 1950, 1960, et 1970 par les nouveaux arrivants venant surtout de Hongrie et du Maroc¹⁵.

Ces nouvelles vagues d'immigration s'ajoutaient à la communauté déjà établie, dotée d'institutions qui aidaient les immigrants récents à trouver un point d'appui dans la société montréalaise. En fait, les Québécois de confession juive étaient à l'époque la minorité religieuse la plus importante. Après les Montréalais d'origine « française » ou « anglaise », les Juifs ont longtemps été la communauté ethnique la plus nombreuse dans cette ville ; ils ont été devancés par les Italiens en 1961 seulement¹⁶. Même si souvent les leaders de ces associations juives sont nées à Montréal, elles travaillaient avec d'autres venant de plusieurs pays. « La communauté juive », précise Fisher, « est très consciente des besoins de la femme immigrante et, en lui tendant la main et l'intéressant dans les affaires de la communauté par des moyens organisés et une forte identité culturelle et religieuse, nous avons réussi à l'intégrer avec succès dans la communauté locale, et par là dans la communauté plus large du Québec¹⁷. » En fait, l'Association séfarade francophone, constituée de femmes de l'Afrique du Nord parlant français, était l'une des seules associations-membres comptant une majorité de femmes immigrantes qui a adhéré à la FFQ¹⁸.

Ainsi, les associations juives, pourtant nombreuses, étaient rares, il y avait très peu d'associations au sein de la FFQ représentant les femmes dites « minoritaires ». Les leaders de la FFQ connaissaient cette lacune, mais elles savaient aussi à quel point le fait de réunir des femmes de diverses organisations dès la fondation en 1966 avait été avant-gardiste. Dans un article publié dans le *Bulletin de la FFQ*, Ghislaine Patry-Buisson, présidente de la Fédération de 1973 à 1977, affirme que « Fondée en 1966, à un moment où le Québec était engagé depuis quelques années déjà dans sa révolution tranquille, la FFQ a été l'élément déclencheur d'une prise de conscience et d'actions plus concertées de la part des femmes. À cette époque, regrouper des associations diverses et s'affirmer non confessionnel [*sic*], c'était un réel défi. » Dans le même article, Patry-Buisson souligne qu'il reste néanmoins toujours du travail à faire dans plusieurs domaines : « Même si le bilan est positif, nous sommes conscientes qu'il reste encore beaucoup de pain sur la planche. Certaines recommandations reviennent de congrès en congrès : il faudrait augmenter nos effectifs, regrouper les femmes dans toutes les régions du Québec, aller au-devant de nombreux groupes de femmes, être encore plus représentative [*sic*] en recrutant des associations telles que les femmes indiennes, les immigrantes, les autochtones, etc.¹⁹. » Il y avait donc une prise de conscience de la sous-représentation des femmes immigrantes, racisées, ou autochtones au sein de la Fédération, qui était nationale dans sa portée, mais néanmoins relativement concentrée à Montréal, ville la plus multiethnique du Québec.

La forte présence des femmes de la communauté juive au sein de la FFQ s'est aussi traduite par une représentation organisationnelle très po-

sitive, surtout après l'élection de Sheila Finestone à la présidence. Éluë en 1977, Finestone a toujours souligné combien son adhésion à la FFQ était liée à l'importance que l'organisation accordait à la diversité. Dans son premier éditorial en tant que présidente, elle écrit : « Je suis entrée à la FFQ, attirée par la largesse d'esprit de sa Charte qui invite toutes les femmes du Québec, sans distinction de race, d'origine ethnique, de couleur ou de croyance, à travailler ensemble au mieux-être des femmes du Québec. » Ce pluralisme lui a permis, à elle la petite-fille d'immigrants, « troisième génération québécoise, mère de la quatrième génération et grand-mère de la cinquième », de s'impliquer et même d'atteindre les plus hautes fonctions. Finestone a été membre du Cercle juif de langue française, dirigé par le Congrès juif canadien vers la fin des années 1940²⁰. Ce dernier se consacrait au rapprochement entre les Juifs québécois (en grande partie montréalais d'origine ashkénaze davantage en contact avec la communauté anglo-protestante) et les francophones catholiques. Les dirigeants étaient invités à des réunions mensuelles visant à promouvoir la culture française et à évaluer ouvertement les rapports entre les deux communautés²¹. Finestone, par exemple, a amélioré sa connaissance du français en s'impliquant au sein de la FFQ, mais probablement aussi au sein du Cercle juif de langue française. Durant sa présidence, vers la fin des années 1970, elle était bilingue, ce qui l'a sûrement aidée à créer des ponts entre les « trois solitudes ».

L'élection de Sheila Finestone à la tête de la FFQ a été accueillie avec une grande émotion par les femmes de son association d'origine. En fait, Sheila Finestone était l'ancienne présidente de la Fédération des femmes des services communautaires juifs et membre de type « B²² ». « Cette élection (de Finestone) [...] est un événement très significatif pour nous », écrit Jackie Freedman au nom de la Fédération des femmes des services communautaires juifs, « non seulement à cause de la reconnaissance de sa compétence et de son efficacité mais aussi à cause du fait qu'elle représente notre propre communauté²³. » Justement, les communautés juives de tout le pays sont devenues beaucoup plus acceptées par les Québécois et Canadiens de confession chrétienne pendant cette période. À cette époque de déconfectionnalisation au Québec, la Fédération en étant un exemple, la religion est devenue moins significative comme marqueur social. Dans son livre récent sur les Juifs canadiens dans les années 1960, l'historien canadien Harold Troper soulignait aussi la « blanchisation » (*whitening*) graduelle de la communauté juive qui devenait de plus en plus intégrée. L'antisémitisme n'a pas complètement disparu, mais la place de la communauté juive au sein des sociétés québécoises et canadiennes a certainement évolué²⁴. Ceci peut expliquer en partie la présidence de Finestone à la tête de la FFQ, en plus du fait qu'elle a atteint un certain statut social comme Québécoise de troisième génération. Si la Fédération a réussi à

rejoindre les associations représentant les femmes juives à l'époque, elle a eu moins de succès avec celles des communautés immigrantes ou marginalisées. Nous proposons dans la partie qui suit quelques explications de cette distance sociale entre les organisations féministes et la FFQ, surtout pendant les années 1970.

Les droits de la personne et le féminisme

Au début des années 1970, l'immigration se diversifie, une proportion grandissante des immigrantes venant des Caraïbes et des Antilles, de l'Asie de l'Est, d'Amérique du Sud et l'Afrique du Nord²⁵. Cette nouvelle d'immigration a eu de profondes répercussions sur la démographie québécoise, et surtout montréalaise. Les nouveaux arrivants étaient beaucoup plus diversifiés que leurs prédécesseurs, qu'il s'agisse du pays d'origine, du statut socio-économique ou du niveau d'éducation. Le niveau de la population francophone a augmenté. Afin de privilégier les immigrantes venant des anciens pays de l'Empire français (Vietnam, Haïti, Liban, etc.), le Québec a mis sur pied son propre ministère de l'Immigration en 1968²⁶. Il y a également eu une prolifération des organisations féministes pendant la même période. Ces regroupements représentaient non seulement ces «nouvelles» communautés, par exemple, le Point de ralliement des femmes d'origine haïtienne, fondé en 1971, ou Le Centre communautaire des femmes sud-asiatiques, créé en 1981, mais aussi les communautés «anciennes», comme le Congrès des femmes noires et le Centre des femmes italiennes de Montréal, officiellement créés respectivement en 1973 et 1978. Comment peut-on comprendre le rapport de la FFQ avec ces associations fondées pendant les années 1970? Aussi, comment la FFQ considérerait-elle les besoins des femmes immigrantes ou racisées dans un Québec de plus en plus multiethnique et multiracial?

Tout d'abord, la Fédération des femmes du Québec a joué un rôle important dans la promulgation de la Charte des droits et libertés de la personne en 1975, une loi qui interdisait la discrimination basée sur le sexe, la race, l'origine ethnique ou nationale ou la religion²⁷. Le rôle de la FFQ a aussi été primordial dans l'instauration de l'article 19 de la Charte, qui interdit toute forme de discrimination fondée sur le sexe, et qui reconnaît explicitement le principe de l'équité salariale²⁸. La Fédération a même présenté un mémoire à la Commission parlementaire de la justice pour exiger que l'égalité entre les hommes et les femmes soit ajoutée aux principes de la charte²⁹. La mise en place d'une Charte des droits et libertés de la personne était un «symbole puissant». Comme l'explique le sociologue Dominique Clément, la Charte québécoise a établi un «nouveau standard». Le Québec était la première province à mettre sa législation en matière de droits de la personne «au-dessus de toute autre loi». La Charte encoura-

geait les mesures antidiscriminatoires, par exemple l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que la protection des droits économiques et sociaux. En fait, le discours des droits de la personne au Québec et au Canada s'est transformé pendant les années 1970 pour inclure non seulement l'égalité formelle mais aussi l'égalité substantielle³⁰. La Charte des droits et libertés de la personne était donc un outil important pour toutes les femmes québécoises, peu importe leur origine ethnique ou nationale.

Cette lutte pour les changements législatifs mettait la FFQ en contact avec d'autres organisations politiques montréalaises, qu'elle aidait à combattre le sexisme, le racisme ou les préjugés fondés sur l'origine nationale. Par exemple, à une journée d'étude organisée par la Commission des droits de la personne, la FFQ a rencontré, entre autres, le Congrès des femmes noires. Après avoir tenu son premier grand rassemblement pan-canadien en 1973, le Congrès des femmes noires s'est concentré sur les conditions des travailleuses domestiques en provenance des Antilles, sur le rôle des femmes noires dans la famille, et sur le racisme envers les élèves noirs dans le système scolaire³¹. Il ressort de cette journée d'étude à la Commission des droits de la personne que les associations féminines seraient plus vigilantes à l'égard du racisme et du sexisme dans les manuels scolaires. Les participantes se sont également demandé si la Fédération devrait « tenir une rencontre spécifique pour les femmes doublement discriminées : femmes autochtones, immigrantes, Noires³²? » Pourtant, même après cette rencontre, la Fédération s'est très peu occupée des stéréotypes raciaux dans les manuels scolaires ou des besoins spécifiques des femmes marginalisées, alors même que l'élimination du sexisme dans le système scolaire ainsi que dans la société dans son ensemble comptait parmi ses déclarations de principes³³. En revanche, le Congrès des femmes noires, après une rencontre avec le ministre de l'Éducation, Claude Morin, a réussi à faire supprimer deux textes de *La Lecture sous toutes ses formes* en 1982. Le premier texte racontait l'histoire d'un garçon noir ayant reçu des yeux bleus comme récompense pour son bon comportement à l'école, tandis que le deuxième était le récit de la confrontation en Afrique de jeunes enfants blancs avec des anthropophages noirs³⁴.

Même si la FFQ a contribué aux changements concrets nécessaires pour assurer l'égalité au niveau de l'État, elle se montrait distante face aux discussions tenues sur le terrain par les femmes racisées. Le cas des manuels scolaires illustre l'incapacité de la FFQ à mesurer l'effet du racisme sur les communautés de couleur, et surtout noires, au niveau quotidien, ce qui a probablement empêché l'adhésion de leurs associations à la Fédération; en fait, très peu d'entre elles en étaient membres. En comparaison, le Congrès des femmes noires, qui a réussi à rejoindre les femmes noires d'ascendance antillaise (y compris haïtienne), africaine et afrocanadienne avait dès sa fondation en 1973 parmi ses priorités de rectifier la place

inégale occupée par les élèves noirs dans le système scolaire. Plusieurs membres du Congrès des femmes noires, comme Esmeralda Thornhill ou Dorothy Wills, par exemple, faisaient partie d'un groupe de recherche mis sur pied pendant les années 1970 par le Conseil supérieur de l'éducation au Québec³⁵. En effet, le racisme dans les écoles québécoises et canadiennes était inscrit au programme des rencontres du Congrès. Très influencé par le mouvement des droits civils américain, ainsi que par le Panafricanisme et les mouvements anticoloniaux antillais, le Congrès a ainsi combiné ces théories et pratiques avec le féminisme pour mettre sur pied un féminisme antiraciste. On peut considérer que combattre le racisme faisait partie du féminisme de ces femmes et était essentiel à leur militantisme; c'était une approche de longue date. Le Coloured Women's Club of Montreal, fondé en 1902 et l'un des prédécesseurs du Congrès des femmes noires, a lui aussi mis sur pied un militantisme sur plusieurs fronts³⁶. La FFQ, elle, ne prônait pas cette démarche intellectuelle et par conséquent, portait très peu d'attention aux besoins particuliers des femmes de couleur, lacune qui explique, au moins en partie, la sous-représentation de ces femmes au sein de l'organisation pendant cette période³⁷.

La FFQ a tout de même essayé de bâtir des ponts avec les communautés « minoritaires » grâce à quelques instances, même si cela n'a pas changé l'orientation de l'association. En 1975, le Comité des Affaires Internationales (CAI) était fondé, après une résolution mise de l'avant par la militante de gauche très connue Simonne Monet-Chartrand, secondée par trois femmes d'origine grecque et italienne associées à la Ligue des femmes du Québec³⁸. Le comité s'est doté d'un double mandat : mieux connaître la condition des femmes dans le monde pour être mieux préparé à participer à l'Année internationale de la femme et « informer les Québécoises de la mentalité des femmes de différentes origines ethniques afin qu'elles puissent intégrer plus facilement les immigrantes au milieu québécois³⁹ ». Malgré ses intentions excellentes, le comité, sous la direction d'Huguette Lapointe-Roy, a été très peu actif. Les sources indiquent l'étonnement du comité devant la difficulté de pénétrer le milieu associatif immigrant, son constat que la FFQ n'avait pas les ressources nécessaires pour réaliser ce genre de projet. Comme l'affirme son rapport : « Parmi les mises en garde formulées, il faut retenir que certaines associations d'immigrants ont une forte coloration politique (sens fasciste, socialiste). Par conséquent, le CAI ne peut s'adjoindre des membres pour son Comité sans prendre des renseignements au préalable⁴⁰. » L'intérêt que la Fédération démontrait pour les femmes nées ailleurs était donc ponctuel, une approche qui ne favorisait pas le rapprochement interculturel et interracial à long terme. Il est aussi significatif de souligner que la FFQ avait tendance à regrouper les femmes immigrantes avec les femmes racisées, même si toutes les femmes racisées n'étaient pas nées à l'étranger.

Pourtant, la Fédération des femmes du Québec voyait grand. En lien avec la première partie du mandat du Comité des affaires internationales, elle est devenue plus active sur la scène internationale après l'Année internationale de la femme, en 1975. Beaucoup de ses membres ont assisté aux Conférences mondiales sur les femmes organisées par les Nations Unies et tenues, respectivement, à Mexico, Copenhague, et Nairobi en 1975, 1980, et 1985. Les bulletins démontrent aussi un intérêt croissant pour les femmes des autres pays, mais, paradoxalement, on ne remarque pas le même intérêt pour les femmes venues d'ailleurs, installées au Québec. Par exemple, lors d'une réunion de groupes de femmes tenue en prévision d'une conférence qui devait se dérouler à Berlin-Est à l'occasion de l'Année internationale de la femme en 1975, et à laquelle assistaient, entre autres, des représentantes de la FFQ et de la Ligue des femmes, Adeline Chancy, représentante du Comité des patriotes haïtiennes (ou le Rasanbleman Fanm Ayisyén [RAFA]), évoquait « la femme immigrante et la discrimination » pendant une discussion sur le féminisme au Québec⁴¹. Dans les pages des procès-verbaux, ces mots étaient marqués comme étant les « thèmes retenus » de la contribution aux discussions du Comité des patriotes haïtiennes. Nous ne possédons pas plus d'informations sur les discussions qui se sont tenues pendant cette réunion à ce sujet⁴². On peut cependant noter que les associations féministes issues de la communauté haïtienne n'étaient pas officiellement membres de la FFQ. De plus, pour la Fédération, le thème de « la femme immigrante et la discrimination » n'était pas une priorité, du moins dans les années 1970.

Le Rassemblement des femmes haïtiennes était très actif. Le regroupement a produit *Femmes haïtiennes* en 1975 à l'occasion de la conférence qui devait se dérouler à Berlin-Est en 1975, et l'a republié en 1980. Cette étude, utilisée par les militantes à Haïti et dans sa diaspora, décrit les effets néfastes du néocolonialisme, notamment les conditions de travail atroces dans les usines nord-américaines en Haïti. Les femmes haïtiennes de la classe ouvrière représentaient donc un prolétariat surexploité, non seulement dans leur pays d'origine, mais aussi dans les pays d'accueil, comme le Québec et le Canada, où elles subissaient une situation économique précaire et des attitudes racistes⁴³. L'une des fondatrices de la Maison d'Haïti, Adeline Chancy, a régulièrement assisté aux réunions du Congrès des femmes noires. Elle a aussi passé sa jeunesse à Port-au-Prince, où elle s'est impliquée dans les groupes anti-duvaliéristes comme Femme Patriote, actif au début des années 1960. Les fondements idéologiques de ce groupe étaient bien présentés à travers les pages de son bulletin : « ... Lutter pour l'instauration d'une société démocratique, lutter pour la promotion sociale de la femme haïtienne : tels sont les objectifs de la FEMME PATRIOTE. Les deux luttes sont indissociables [...]»⁴⁴. Elle a poursuivi ce militantisme,

où le féminisme faisait partie d'une lutte globale pour la justice sociale, au sein de la Maison d'Haïti, du RAFA et du Congrès des femmes noires lorsqu'elle a émigré à Montréal.

Le parcours de Chancy et de ses consœurs rappelle la longue tradition de lutte chez les femmes autres que francophones et anglophones, alors que l'historienne Micheline Dumont montre que les Québécoises d'origine canadienne-française sont revenues de Nairobi bouleversées par tout ce qu'elles ont vu et appris, et que ce n'est qu'à partir de ce moment, en 1985, qu'elles sont devenues beaucoup plus attentives aux besoins des femmes immigrantes⁴⁵. Peut-être pouvons-nous parler d'un « rendez-vous manqué » chez ces féministes⁴⁶? Les militantes en provenance d'autres pays ou communautés minoritaires, installées au Québec, et surtout à Montréal, avaient leurs propres traditions de lutte, que les féministes québécoises d'origine canadienne-française n'ont pas véritablement incorporées à leur propre analyse du sexisme, sauf tardivement⁴⁷. Comme partout en Amérique du Nord, les femmes immigrantes et les femmes de couleur ont dû se battre pour se faire entendre et voir leurs perspectives et leurs traditions politiques prises au sérieux. Au début des années 1980, les choses ont commencé à changer un peu à cause de deux événements tenus à Montréal, c'est-à-dire le colloque « Femmes immigrées, à nous la parole » en 1982 et, plus tard, le grand rassemblement *Un Québec féminin pluriel* en 1992. La Fédération des femmes du Québec a joué un rôle important dans l'organisation de ces deux événements.

« Femmes immigrées, à nous la parole »

En 1981, le gouvernement québécois a formalisé sa politique concernant les questions de diversité et d'intégration en publiant *Autant de façons d'être Québécois. Plan d'action du gouvernement du Québec à l'intention des communautés culturelles*. Même s'il ne parlait pas ouvertement du racisme, ce document tentait de mettre en place des mesures antiracistes, par exemple en instaurant une politique d'égalité à l'emploi dans l'administration publique⁴⁸. En 1981, dans le cadre de cette initiative, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI) créait la Table de concertation des femmes immigrées, qui regroupait le Conseil du statut de la femme, le Centre d'information et de référence pour femmes, la Ligue des femmes, le Centre social d'aide aux immigrants, l'Association du personnel domestique, la Fédération des femmes du Québec et le Centre des femmes italiennes de Montréal. Organisé par cette table de concertation, le colloque « Femmes immigrées, à nous la parole » qui réunissait 198 femmes de 32 « nationalités » et 52 organismes non gouvernementaux « engagés dans des activités d'accueil, d'adaptation et d'intégration » s'est tenu à Montréal les 4, 5 et 6 juin 1982. Les travaux en atelier

« avaient comme objectif de permettre aux participantes d'exprimer leur vécu, leurs difficultés et leurs aspirations ainsi que de leur donner l'occasion, en se rencontrant, de briser l'isolement dont plusieurs d'entre elles souffrent. » Le colloque permettait également à la table de concertation et au MCCI, « de puiser des éléments de réforme qui collent réellement aux besoins des immigrées en matière d'adaptation⁴⁹ ». « Femmes immigrées, à nous la parole » se présentait donc comme un lieu de rencontre entre les organisations communautaires et l'État tout comme entre les femmes immigrantes et les femmes nées au Québec, déléguées par des associations comme la Fédération des femmes du Québec.

Pendant l'été 1981, la table de concertation s'est réunie pour planifier le colloque. À cette occasion, les membres des organisations mentionnées plus haut se sont interrogées sur les points suivants : « Comment assurer une représentativité intéressante ? », « Comment dépasser la barrière de la langue ? », « Quelle serait la ou les meilleures journées pour rejoindre ce public-cible⁵⁰ ? » Les organisatrices, pour la plupart elles-mêmes actives dans les associations de femmes immigrantes, se montraient donc très conscientes de la spécificité de ce rassemblement et de la nécessité d'adapter le colloque aux besoins des participantes. Par exemple, les animatrices devraient vérifier le niveau de français de chaque participante et trouver au besoin une traductrice parmi les femmes de l'auditoire. Le document de travail soulignait l'importance « de respecter le rythme des participantes, de parler lentement afin de s'assurer d'une bonne compréhension de toutes, de respecter les difficultés de langage, et de s'assurer de la participation de toutes les personnes présentes (dans la mesure du possible)⁵¹ ». Vu le manque de fonds nécessaires pour la traduction simultanée, le français et l'anglais étaient les seules langues officielles du colloque, et la documentation fournie était uniquement en français⁵². Les discussions ont également porté sur le fonctionnement, notamment sur la pertinence de confier la coprésidence de la Table à la FFQ. Selon les procès-verbaux, « [c]et organisme aurait l'occasion de s'impliquer un peu plus vis-à-vis la clientèle que représentent les femmes immigrées et ce geste démontrerait une collaboration entre québécoises [*sic*] et immigrantes. » Après une longue délibération, la table de concertation a décidé que « [l]a parole est aux immigrées, elles se sentiront plus à l'aise avec une interlocutrice issue des communautés culturelles⁵³ ». Le colloque « Femmes immigrées, à nous la parole » a donc privilégié les voix et les perspectives des femmes immigrantes, même si le rassemblement était financé par le MCCI.

Le colloque a aussi donné aux militantes comme Danae Savides, active dans la communauté grecque, un auditoire plus large. Née en Égypte de parents grecs, M^{me} Savides est arrivée à Montréal à l'âge de 11 ans. En 1967, opposée à la junte qui avait pris le pouvoir en Grèce, et considérant que la meilleure façon d'aider ses compatriotes grecs était de s'impliquer

au niveau local, elle a fondé un comité féminin au sein de l'Association des travailleurs grecs⁵⁴. Elle est devenue membre de la Ligue des femmes du Québec, organisation féministe à caractère marxiste, puis déléguée aux réunions de la Fédération des femmes du Québec; peu de temps après, elle était nommée au Conseil du statut de la femme. À titre de présidente du colloque, elle a ouvert les séances par les propos suivants, qui témoignent du gouffre existant entre les immigrantes et leurs concitoyennes nées au Québec: «Le stéréotype qui circule sur la femme immigrée est celui d'une femme travaillante mais timide, sans initiative et parfois complètement soumise à son mari. Celles qu'on rencontre qui ne reflètent pas cette image, on les classe comme des exceptions.» M^{me} Savides en a profité pour souligner l'hétérogénéité des femmes immigrantes, perçues à tort comme un tout homogène. Il existe en effet, comme elle l'a précisé, de fortes différences entre les femmes de l'Europe du Sud et de l'Asie, ainsi qu'entre les femmes de couleur et les femmes d'ascendance européenne, étant donné le poids du racisme et les discriminations⁵⁵. Le rôle de M^{me} Savides au sein du CSF a été mis en valeur par Madeleine Valois, secrétaire de l'organisation: «Je peux vous assurer qu'elle [Savides] agit vraiment comme porte-parole des nouvelles Québécoises au sein du Conseil. Lorsqu'on a tendance à oublier les aspects spécifiques de votre situation, elle s'empresse de nous rappeler à l'ordre⁵⁶.» Même si son implication au sein du Conseil souligne l'importance de la représentation des femmes immigrantes, il semble tout de même que les femmes d'ascendance européenne avaient été favorisées par rapport aux femmes de couleur, car la première femme noire, Esmeralda Thornhill, n'a été nommée au CSF qu'en 1991⁵⁷.

Le colloque «Femmes immigrées, à nous la parole» comptait donc des représentantes du milieu communautaire ainsi que des politiciens et des représentants des institutions gouvernementales, qui ont également pris la parole. Dans son discours, le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, Gérard Godin, a souligné le rôle d'écoute du MCCI tout au long du colloque. Comme il le précisait, «[c]'est vous qui connaissez mieux que personne comment les choses se passent dans votre vie quotidienne d'une part, et deuxièmement, personne mieux que vous ne peut transmettre au gouvernement et aux divers organismes et institutions du gouvernement des propositions concrètes pour résoudre les problèmes que vous vivez.» Son discours était inclusif et fleuri, évoquant les «80 nations qui constituent le peuple du Québec.» Le ministre a de plus proclamé: «[...] ce qui me frappe toujours, c'est que les immigrants et les immigrantes représentent, on peut dire, les plus beaux joyaux du trésor humain du Québec». Ses propos illustrent à quel point les frontières de la nation ont changé durant la période de la Révolution tranquille et les décennies qui ont suivi, passant de la nation canadienne-française catho-

lique, définie comme ethnique et religieuse, à une nation plutôt québécoise, territoriale et civique, où tous les citoyens étaient ostensiblement inclus⁵⁸. Les citoyennes habituellement marginalisées ont donc pu profiter du colloque pour expliquer les inégalités sociales aux représentants de l'État et d'exiger des changements concrets.

Après trois jours de travail, les participantes au colloque ont fait au MCCI 110 recommandations, parmi lesquelles, un meilleur accès aux cours de français subventionnés par le ministère, la protection des femmes dans leur milieu de travail et le paiement du salaire minimum, la reconnaissance des diplômés étrangers et de l'expérience professionnelle acquise ailleurs, et le renforcement des mesures antidiscriminatoires. Elles désiraient aussi que l'avortement soit libre et gratuit et « que les problèmes de contraception et de planning familial soient expliqués aux femmes et aux hommes séparément et dans leur langue⁵⁹ ». Les actes du colloque d'environ 200 pages qui ont été publiés par la suite offrent une grande richesse d'informations, cependant, comme on peut y lire: « aucun document écrit ne réussira à traduire l'atmosphère de joie et de travail intense vécu [*sic*] au cours de ces trois jours autant par les participantes que par les organisatrices⁶⁰ ». Même si plusieurs d'entre elles étaient issues d'une longue tradition de luttes et de militantisme communautaires, elles sont devenues, tout d'un coup, beaucoup plus visibles pour les Québécoises d'origine canadienne-française. Dans un article publié dans *Le Devoir*, Renée Rowan rapportait que « [p]lusieurs des participantes ont exprimé le sentiment d'être pour la première fois des citoyennes à part entière que l'on écoute et qui ont des choses valables à dire. » Parce qu'elles avaient rarement eu l'opportunité de dialoguer, ces femmes ont souhaité tenir un autre colloque, visant dans ce cas à bâtir des ponts avec les femmes nées au Québec⁶¹. Au préalable, plusieurs participantes se sont jointes à la Fédération des femmes du Québec⁶². En effet, le colloque avait souhaité que « les associations de femmes québécoises se préoccupent de la représentation immigrante parmi leurs membres, » preuve de la distance existant entre les groupes sociaux, même au sein du mouvement féministe⁶³.

Cette distance a poussé des militantes immigrantes à mettre sur pied leur propre association. Fondé en 1983 par soixante-dix femmes travaillant au sein d'associations communautaires, le Collectif des femmes immigrantes du Québec avait pour but de faire connaître la réalité des femmes immigrantes à la société québécoise ainsi que bâtir les ponts entre les communautés. Plus précisément, le Collectif comptait parmi ses objectifs de « resserrer les liens de solidarité entre les femmes immigrantes en assurant une démarche de réflexion et d'action collective », « améliorer les conditions de vie des femmes immigrantes par l'information et la défense de leurs droits dans des domaines comme l'éducation, la formation, le travail, la famille, etc. », et « sensibiliser la société québécoise au vécu

des femmes immigrantes et concerter leurs actions en solidarité avec des groupes de femmes québécoises⁶⁴». Comme le montrent les sources écrites, « [d]es femmes immigrantes, il en est peu question, que ce soit au sein du Mouvement des femmes ou ailleurs. Nous nous sommes constituées en collectif parce que, immigrantes nous-mêmes, nous ressentions le besoin de nous regrouper pour agir⁶⁵. » Le Collectif des femmes immigrantes, tout comme les participantes au colloque « Femmes immigrées, à nous la parole! », a attiré l'attention sur les effets néfastes de la discrimination systémique. Le Collectif et les participantes au colloque ont évoqué la difficulté de trouver un logement au Québec pour plusieurs familles nouvellement arrivées, mais surtout pour les communautés noires⁶⁶. Il a ensuite organisé un colloque en 1991 intitulé *À la recherche de l'équité raciale* ayant pour but de privilégier un discours antiraciste⁶⁷.

Les relations interethniques et interraciales au sein du mouvement féministe, comme dans la société en général, étaient donc loin d'être parfaites. Par exemple, le Collectif des femmes immigrantes, comme on a vu ci-dessus, a contesté l'absence des femmes immigrantes au sein de certaines associations féministes. Le travail de Lise Payette comme scénariste du documentaire *Disparaître*, annonçant la disparition des Québécois d'origine canadienne-française, témoigne aussi de cette réalité. Lorsque M^{me} Payette a été nommée à la tête du colloque *Les 50 heures du féminisme*, organisé par Relais-Femmes pour célébrer le cinquantième anniversaire du suffrage féminin en 1990, le Collectif des femmes immigrantes du Québec a menacé de le boycotter, ce qu'elles firent⁶⁸. L'exclusion du mouvement féministe de la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec à la suite à l'échec de Lac Meech a aussi marqué l'histoire du féminisme québécois au début des années 1990. Malgré l'ampleur de cette commission, l'Assemblée nationale du Québec a décidé d'exclure de la table des commissaires les groupes de femmes, les peuples autochtones et le mouvement communautaire⁶⁹. En réponse, la FFQ a commencé à mettre sur pied un forum féministe, aux côtés du Conseil du statut de la femme, des comités de la condition féminine des syndicats ainsi que d'autres groupes de femmes divers et de militantes à titre individuel⁷⁰. Ce forum, à vocation pluraliste et inclusive, se présentait en partie comme une réponse productive, ainsi qu'une action de réconciliation, à l'affaire Payette.

En 1992, voulant inclure davantage les femmes marginalisées dans le mouvement féministe et proposer un projet féministe de société, la Fédération des femmes du Québec et autres associations féministes ont préparé le forum intitulé *Un Québec féminin pluriel*, qui a attiré un millier de femmes à Montréal⁷¹. Cette période est marquée par la tentative d'approfondir la question de l'oppression des femmes au Québec, et d'explorer le rôle joué par les associations féministes comme la FFQ dans l'émiettement

ethnique des groupes de femmes, situation qui privait les grandes associations « du potentiel et de la solidarité des femmes issues des communautés culturelles ». Pendant la conférence, les participantes pouvaient assister à des ateliers comme « Féminisme et pluralisme du mouvement des femmes » ou « Pluralisme et diversité des familles » dirigés par les leaders de plusieurs associations immigrantes et autochtones⁷². Le forum a donc incorporé un vocabulaire pluraliste où on a parlé du « respect des différences », « d'égalité et de solidarité entre tous les membres de la société », et de la « double oppression » que subissaient les femmes autochtones⁷³. Ce discours inclusif retournait aux origines de la FFQ, qui voulait regrouper toutes les femmes québécoises sans distinction d'origine ethnique, religieuse, ou linguistique. Il a aussi servi de bouclier contre les expressions d'intolérance, même si elles étaient rares à la FFQ, du moins dans la documentation écrite publiée jusqu'aux années 1990⁷⁴. Comme l'explique la politologue Diane Lamoureux, l'Affaire Payette a produit un changement radical dans les relations entre les femmes dites « majoritaires » et « minoritaires » où ses propos n'avaient pas été escamotés mais avaient suscité la mise sur pied du forum *Un Québec féminin pluriel*⁷⁵.

Cela ne signifiait pas qu'il ne restait pas de travail à faire. On remarque l'absence de discussion sur le racisme des femmes d'ascendance européenne notamment envers les gens de couleur, et leur colonialisme vis-à-vis des peuples autochtones, surtout aux lendemains de la crise d'Oka. L'utilisation du mot « pluralisme » dans un contexte de discrimination systématique et de dépossession territoriale était donc inappropriée, et probablement dépolitisant. Un vocabulaire « pluraliste » de ce genre était sans doute plus apte à décrire les besoins des femmes minoritaires d'ascendance européenne. Par exemple, les bulletins du Centre des femmes italiennes de Montréal n'évoquaient pas le racisme, mais surtout les difficultés d'adaptation dues aux longues heures de travail dans l'industrie du vêtement qui empêchaient ces ouvrières d'apprendre le français et d'accéder aux services sociaux⁷⁶. Ces défis touchaient la première génération seulement et non pas leurs enfants, même si les communautés sud-européennes ont gardé certaines caractéristiques culturelles et linguistiques⁷⁷. De leur côté, les leaders de la communauté haïtienne ont publié des mémoires sur le racisme qui les touchait elles-mêmes, mais aussi leurs enfants, nés au Québec; elles ont aussi inclus les peuples autochtones dans leur analyse⁷⁸. Bref, la vision pluraliste ne suffisait pas à apporter l'équité aux femmes de couleur (et aux Autochtones), ni au sein du mouvement féministe, ni au sein de la société québécoise en général. Il aurait fallu une réflexion profonde et lucide sur la perpétuation des structures oppressives et de ses effets sur les femmes qu'engendrait en pratique cette vision.

Conclusion

La place des femmes immigrantes ou racisées au sein de la Fédération des femmes du Québec était ambiguë pendant la période étudiée dans cet article. D'un côté, la FFQ a été avant-gardiste en voulant inclure toutes les femmes dès sa fondation en 1966, et cela lors de la territorialisation de l'identité québécoise et l'expansion étatique. Sa contribution à la promulgation de la Charte des droits et libertés de la personne en 1975, qui a servi de base importante pour la contestation des discriminations sur le sexe, la race, l'origine ethnique ou nationale ou la religion, a fait avancer les droits de la personne au Québec. Pourtant, on remarque l'absence de délibérations concernant les effets structurels de ces préjugés et la manière dont ils se sont reproduits au sein du mouvement féministe. Le poids prépondérant des femmes d'ascendance européenne dans les structures de la FFQ, et surtout de la classe moyenne, était sous-analysé, malgré la taille et les ressources de l'organisation. La FFQ avait donc un long chemin à parcourir pour rejoindre véritablement les femmes immigrantes, les femmes de couleur ainsi que les femmes autochtones. Néanmoins, ce qu'*Un Québec féminin pluriel* a accompli, c'est le tout début d'un processus d'autocritique et de réflexion, une démarche toujours nécessaire pour chaque mouvement social qui se veut inclusif. Peu de temps après la conférence, en 1993, dans les pages du bulletin de la FFQ, une auteure évoquait un rapprochement entre les femmes autochtones et québécoises, tout en précisant : « Nous sommes conscientes que cela implique un travail de sensibilisation et de "nettoyage" à l'intérieur même de nos rangs. Nous ne sommes pas naïves au point de croire que le racisme et la discrimination ne logent pas aussi chez nous, dans nos pratiques et nos mentalités⁷⁹. » Ces paroles sont également valables pour les femmes racisées ou immigrantes. Cette histoire n'est pas encore finie, et il reste encore beaucoup de travail à faire.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. L'auteure tient à remercier Denise Latrémouille pour son travail de révision linguistique.
2. Voir, par exemple, Chantal Maillé, « Réception de la théorie postcoloniale dans le féminisme québécois », *Recherches féministes*, vol. 20, n°2, 2007, p. 91-111 ; Chapitre 5 de Sean Mills, *The Empire Within: Postcolonial Thought and Political Activism in Sixties Montreal*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2010, p.119-137 ; Micheline Dumont et Louise Toupin (dir.), *La pensée féministe au Québec, Anthologie (1900-1985)*, Montréal, Éditions du remue-ménage, 2003, 750 p. ; Micheline Dumont, *Le féminisme québécois raconté à Camille*, Montréal, Éditions du remue-ménage, 2008, 247 p. ; Diane Lamoureux, *Fragments et collages: essai sur le féminisme québécois des années 70*, Montréal, Éditions du remue-ménage, 1986, 168 p. ; Flavie Trudel, *L'engagement des*

- femmes en politique au Québec : histoire de la Fédération des femmes du Québec de 1966 à nos jours*, Thèse de doctorat (histoire), Université du Québec à Montréal, 2009, 531 p.
3. Denyse Baillargeon, *Brève histoire des femmes au Québec*, Montréal, Boréal, 2012, p. 181.
 4. Voir, par exemple, Kathleen A. Laughlin, Julie Gallagher, Dorothy Sue Cobble, Eileen Boris, Premilla Nadasen, Stephanie Gilmore, et Leandra Zarnow, « Is It Time to Jump Ship? Historians Rethink the Waves Metaphor », *Feminist Formations*, vol. 22, n° 1, 2010, p. 76-135.
 5. Cet article est en partie tiré de notre thèse de doctorat, intitulée *There's no Place Like Home: Feminist Communities, Social Citizenship and (Un)Belonging in Montreal's Long Women's Movement, 1952-1992*, Thèse de doctorat (histoire), Université McGill, 2015.
 6. Huguette Lapointe-Gagnon, « Historique de la FFQ, 1966-1976 », *Bulletin de la FFQ*, mars 1976, p. 6.
 7. *Ibid.*
 8. Thérèse Casgrain, *A Woman in a Man's World*, Toronto, McClelland and Stewart, 1972, p. 102-103.
 9. Denyse Baillargeon, *op. cit.*, p. 178.
 10. Amy Williams, « Comité conjoint pour la participation civique et action sociale », *Bulletin de la FFQ*, mars 1974, p. 6.
 11. Yolande Cohen, *Femmes philanthropes : catholiques, protestantes et juives dans les organisations au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2010, 258 p.; Elizabeth Kirkland, *Mothering Citizens: Elite Women in Montreal, 1890-1914*, Thèse de doctorat (histoire), Université McGill, 2011, 365 p.
 12. Si on peut considérer les communautés francophone et anglophone comme les « deux solitudes », la « troisième solitude » désigne les Juifs de Montréal qui ont leur réseau d'institutions communautaires et d'espaces culturels et sociaux parallèles.
 13. « Three Solitudes: A Montage of Canadian Women », *Montreal Star*, 25 mai 1974, Archives juives canadiennes, National Council of Jewish Women, Montreal Section, MA 4, PC 3, boîte 16, dossier 13: Conjoint Committee.
 14. « Amitiés franco-juives », *Bulletin de la FFQ*, février 1979, p. 13.
 15. Harold Troper, *Defining Decade: Identity, Politics, and the Canadian Jewish Community in the 1960s*, Toronto, University of Toronto Press, 2010, p. 24.
 16. Michael Behiels, *Quebec and The Question of Immigration: From Ethnocentrism to Ethnic Pluralism, 1900-1985*, Ottawa, Société historique du Canada, 1991, p. 2.
 17. Faiga Fisher, « La Fédération des femmes des services communautaires juifs », *Bulletin de la FFQ*, avril-mai 1978, p. 15.
 18. « Associations-membres », *Bulletin de la FFQ*, mars 1978, p. 13.
 19. Ghislaine Patry-Buisson, « La FFQ: Une présence qui s'affirme », *Bulletin de la FFQ*, mars 1976, p. 2-3.
 20. « 50-year-old grandmother. She speaks of women », *The Canadian Jewish Times*, juin 1977, réimprimé dans le *Bulletin de la FFQ*, mai-juin 1977, p. 4.
 21. Jack Jedwab, « The Politics of Dialogue: Rapprochement Efforts Between Jews and French Canadians, 1939-1960 », dans Ira Robinson et Mervin Butovsky

- (dir.), *Renewing Our Days: Montreal Jews in the Twentieth Century*, Montréal, Véhicule Press, 1998, p. 58.
22. Il y avait deux types de membres au sein de la FFQ, les membres individuels (membres de type «A») et des membres représentant des associations membres de la FFQ (membre de type «B»).
 23. Jackie Freedman, «Fédération des femmes des services communautaires juifs», *Bulletin de la FFQ*, mai-juin 1977, p. 25.
 24. Harold Troper, *op. cit.*, p. 85.
 25. Denyse Baillargeon, *op. cit.*, p. 186.
 26. Annick Germain et Damaris Rose, *Montréal: The Quest for a Metropolis*, New York, Wiley, 2000, p. 231-232.
 27. Micheline Labelle, *Racisme et antiracisme au Québec. Discours et déclinaisons*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2010, p. 6.
 28. Denyse Baillargeon, *op. cit.*, p. 186.
 29. «Mémoires», *Bulletin de la FFQ*, septembre 1975, p. 3.
 30. Dominique Clément, *Human Rights in Canada: A History*, Waterloo, Wilfred Laurier Press, 2016, p. 103 et 105.
 31. Bibliothèque et Archives Canada, Fonds Dorothy Wills, MG 31 H179 volume 9, dossier 9-23, The Canadian Negro Women's Association, «Report of the First National Congress of Black Women 6-8 April 1973, Westbury Hotel, Toronto, Canada».
 32. Ghislaine Patry-Buisson, «Une journée à la Commission des droits de la personne», *Bulletin de la FFQ*, avril-mai 1978, p. 8.
 33. «Dossier FFQ: Le livre vert sur l'éducation. Extraits du mémoire présenté par la FFQ», *Bulletin de la FFQ*, septembre 1978, p. 12-13.
 34. Voir Jane Kouka-Ganga, «Femmes noires au Canada», *Cahiers de la femme*, vol. 4, n°2, 1982, p. 29-30.
 35. Conseil supérieur de l'éducation, *L'école et les enfants de divers groupes ethniques et religieux: recommandation au ministre de l'éducation*, Québec, Conseil supérieur de l'éducation, 1979, p. 2.
 36. Shirley Small et Esmeralda M.A. Thornhill, «Harambec! Quebec Black Women Pulling Together», *Journal of Black Studies*, vol. 38, n° 3, 2008, p. 429.
 37. Ghislaine Patry-Buisson, «La FFQ: une présence qui s'affirme», *Bulletin de la FFQ*, mars 1976, p. 3. En effet, la FFQ a tenu ce débat à son congrès annuel de 1976, où les participantes ont discuté de l'importance d'être plus représentatives en recrutant des associations de femmes autochtones ou immigrantes.
 38. Bibliothèque et Archives nationales du Québec – section Vieux-Montréal [ci-après BANQ Vieux-Montréal], Fonds Huguette Lapointe-Roy, 1998-04-002/15, dossier: FFQ, Congrès 1974: C.S.F, «Évaluation de la femme», Compte rendu du 7^e congrès annuel de la FFQ tenu à l'Hôtel Chanteclerc, Ste-Adèle, les 24, 25, et 26 mai 1974.
 39. Huguette Lapointe-Roy, «Comité des Affaires Internationales (FFQ)», *Bulletin de la FFQ*, avril 1975, p. 8.
 40. BANQ Vieux-Montréal, Fonds Huguette Lapointe-Roy, 1998-04-002/15, dossier C.A. affaires courantes, Rapport du comité des affaires internationales (C.A.I.) par Huguette Lapointe-Roy, présidente de la C.A.I.

41. Voir aussi Grace L. Sanders Johnson, « Haitian Feminist Diasporic Lakou: Haitian Women's Community Organizing in Montreal », dans Marlene Epp et Franca Iacovetta (dir.), *Sisters or Strangers? Immigrant, Ethnic, and Racialized Women in Canadian History – Second Edition*, Toronto, University of Toronto Press, 2016, p. 372-392.
42. BANQ Vieux-Montréal, Fonds Huguette Lapointe-Roy, 1998-04-002/15, dossier Année internationale de la femme, Procès-verbal, 1975-Année internationale de la femme, Conseil québécois de la paix (sous-comité), réunion du 11 février 1975.
43. RAFA, *Femmes haïtiennes*, Montréal, Maison d'Haïti : Carrefour International, 1980, p. 45; Adeline Magloire Chancy, *Profil: Max Chancy (1928-2002)*, Pétionville, Fondation Gérard Pierre-Charles, 2007, p. 11-13.
44. RAFA, *op. cit.*, p. 45; Sean Mills, *A Place in the Sun: Haiti, Haitians, and the Remaking of Quebec*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 2016, p.176-183.
45. *Désirs de liberté*, DVD, réalisé par Paula McKeown, Québec, Vidéo Femmes, 1996.
46. Je reprends ici la terminologie de Pierre Anctil pour parler des relations entre deux peuples minoritaires, les Québécois juifs et francophones dans *Le rendez-vous manqué: les Juifs de Montréal face au Québec de l'entre-deux-guerres*, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, 1988, p. 319.
47. On remarque une absence d'attention portée aux femmes immigrantes ou autochtones dans la documentation écrite du Front de libération des femmes du Québec, un groupe féministe radical (pour des raisons particulières qui dépassent cette note de bas de page). Voir, par exemple, Véronique O'Leary et Louise Toupin (dir.), *Québécoises Deboutte! Tome 1: Une anthologie de textes du Front de libération des femmes (1969-1971) et du Centre des femmes (1972-1975)*, Montréal, Éditions du remue-ménage, 1982, 212 p. La publication féministe *La Vie en Rose* a aussi été perçue par certaines féministes comme étant plus préoccupée des femmes vivant ailleurs que des femmes immigrantes installées au Québec. À ce sujet, voir Ghila Sroka, *Femmes haïtiennes, paroles de négresses. Interviews de Ghila B. Sroka*, Montréal, Éditions de La Parole Métèque, 1995, p. 118.
48. Micheline Labelle, *op. cit.*, p. 6.
49. Colloque Femmes immigrées, à nous la parole, *Femmes immigrées, à nous la parole! Actes du colloque, Montréal, 4, 5, et 6 juin 1982*, Montréal, Direction des communications du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 1983, p. 9.
50. BANQ Vieux-Montréal, Fonds Huguette Lapointe-Roy 1998-04-002/9, dossier Femmes immigrantes (Table de concertation), « Rencontre des participantes à la Table de concertation sur les femmes immigrantes du 6 avril 1981 ».
51. BANQ Vieux-Montréal, Fonds Huguette Lapointe-Roy 1998-04-002/9, dossier Table de concertation, Femmes immigrantes, « Document de travail du colloque ».
52. BANQ Vieux-Montréal, Fonds Huguette Lapointe-Roy 1998-04-002/9, dossier Table de concertation, Femmes immigrantes, « Compte rendu de la réunion du 18 décembre 1981 de la Table de concertation ».

53. BANQ Vieux-Montréal, Fonds Huguette Lapointe-Roy 1998-04-002/9, dossier Table de concertation, Femmes immigrantes, «Compte rendu de la réunion sur la Table de concertation des femmes immigrées du 26 avril 1982».
54. Jacqueline Blouin, « Comment briser l'isolement des immigrantes? Entrevue avec Danae Theodorakopoulos, membre du CSF », *La Gazette des femmes*, février 1982, p. 8-9.
55. *Femmes immigrées, à nous la parole, op.cit.*, p. 27-30.
56. *Ibid.*, p. 38.
57. Arpi Hamalian, «Honorary Degree Citation – Esmeralda M.A. Thornhill », juin 1997, <http://archives.concordia.ca/thornhill>
58. *Femmes immigrées, à nous la parole, op. cit.*, p. 35.
59. *Ibid.*, p. 55.
60. *Ibid.*, p. 9.
61. Renée Rowan, «Les immigrées veulent une autre rencontre avec des Québécoises », *Le Devoir*, 8 juin 1982. Republié dans *Femmes immigrées, à nous la parole, op. cit.*, p. 173.
62. Huguette Lapointe-Roy, «Femmes immigrées, à nous la parole! », *Petite Presse*, février 1983, p. 17.
63. *Femmes immigrées, à nous la parole, op. cit.*, p. 56.
64. Collectif des femmes immigrantes de Montréal, *Êtres immigrantes au Québec: des femmes s'organisent*, Montréal, Collectif des femmes immigrantes du Québec, 1985, p. 14.
65. *Ibid.*, p. 1.
66. Collectif des femmes immigrantes du Québec, *Compte rendu du rassemblement des femmes immigrantes du Québec*, Montréal, Collectif des femmes immigrantes du Québec, 1990, p. 22-24; Esmeralda Thornhill, *La discrimination raciale dans le logement*, Montréal, Mouvement québécois pour combattre le racisme, 1978.
67. Collectif des femmes immigrantes, *A la recherche de l'équité raciale: compte-rendu du colloque tenu les 19 et 20 mai 1990 à l'Université du Québec à Montréal*, Montréal, Collectif des femmes immigrantes du Québec, 1991.
68. Denyse Baillargeon, *op. cit.*, p. 236.
69. Les citoyens québécois ont déposé plus de 500 mémoires devant les 36 commissaires, représentant, entre autres, les milieux politique, syndical, et coopératif. Sylvie Paquerot, Colette Beauchamp, et Rosette Côté, *Pour changer le monde. Le Forum pour un Québec féminin pluriel*, Montréal, Éditions Ecosociété, 1994, p. 18; Fédération des femmes du Québec, *Mémoire présenté à la commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec*, Montréal, Fédération des femmes du Québec, 1990, p. ii, 3 et 5.
70. Sylvie Paquerot et al., *op. cit.*, p. 20.
71. *Ibid.*, p. 13.
72. Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine, *Un Québec féminin pluriel*, Boîte 1.
73. Sylvie Paquerot et al., *op. cit.*, p. 58 et 63.
74. Aura Bizzari, « À propos de "Attention, courbes dangereuses" », *Le Féminisme en revue*, juin 1988, p. 6; Françoise David, «Partir en guerre sur "le front des immigrants"? », *Le Féminisme en revue*, juin 1988, p. 6. Nous n'avons remarqué

qu'un seul incident de racisme, dans un article publié en avril 1988 par M^{me} Hortense Michaud-Lalanne qui décrivait la menace que représentaient les immigrants pour la nation québécoise. Le comité de rédaction de la revue a décidé de publier, exceptionnellement, une vive réplique écrite par le Collectif des femmes immigrantes. Cette réponse était suivie d'un article de Françoise David, membre de la FFQ, qui, elle aussi, condamnait l'extrémisme de M^{me} Michaud-Lalanne.

75. Diane Lamoureux, « The Paradoxes of Quebec Feminism », dans Stéphan Gervais, Christopher Kirkey et Jarrett Rudy (dir.), *Quebec Questions: Quebec Studies for the Twenty-First Century*, Toronto, Oxford University Press, 2011, p. 316.
76. L'auteure a dépouillé *Il Bollettino Centro Donne Montreal* (1982-1988).
77. Victor M.P. Da Rosa et Richard Poulin, « Espaces ethniques et questions linguistiques au Québec : à propos des communautés italienne et portugaise », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 18, n° 2, 1986, p. 143-149.
78. Adeline Chancy, *Faut-il nommer le racisme ?*, Montréal, Centre international de documentation et d'information haïtienne, caribéenne, et afro-canadienne, 1984, p. 1-8.
79. « Femmes autochtones », *Le Féminisme en Bref*, décembre 1993, p. 6.